**Justification :**

**Le pastoralisme joue un rôle prépondérant dans l’économie du Tchad. Il participe à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et urbains. Le pastoralisme s’avère économiquement viable et écologiquement adapté à la valorisation durable d’une ressource naturelle fragile et éparse d’une bonne partie de l’écologie du Tchad. Cependant, le pastoralisme est victime pendant longtemps d’un certain nombre de mythes et des malentendus liés à des perceptions négatives sur ce système de production. Il s’agit entre autres des discours tendant à prouver que la mobilité est source de conflits agriculteurs/éleveurs, de la destruction de l’environnement et que ce système est non seulement moins productif mais archaïque et dépassé. Quand bien même que le système pastoral bénéficie d’une meilleure reconnaissance de sa contribution à l’économie et à la mise en valeur de son environnement, certains de ces clichés restent encore vivaces. Cette situation résulte pour la plupart de la faible connaissance du bien-fondé même des systèmes pastoraux.**

**Le Système Pastoral et ses Interactions**

**Il ya trois identité qui constituent des interactions et en l’absence de l’une d’elle, il est impossible de pratiquer l’élevage. Ces identités sont:**

* **Les ressources pastorales**
* **Le troupeau**
* **La famille**

**L’élevage pastoral au Tchad**

*Au Tchad pendant la période coloniale*, étaient déclarés « nomades » par la loi N° 4 du 31 Octobre 1959 tous citoyens transhumants chaque année en famille avec leurs animaux dans plusieurs circonscriptions administratives. La mobilité des pasteurs était considérée comme une source de désordre à contrôler et à limiter.

*Après l’indépendance*, la réforme foncière de 1967 a fait de la cultivation des champs la base de toutes les demandes de droits d’usage. Les terres non cultivées sont considérées « terres vacantes et sans maitres » disponibles pour un enregistrement comme terres de l’état, a sapé les droits de pâturage que les pasteurs avaient négociés et maintenus avec les communautés de cultivateurs depuis des siècles. Cette situation a amené beaucoup d’entre eux à cultiver des champs et créer des villages pour garantir des zones de pâturage pendant la saison sèche. *Jusqu’à la fin du 20ème*  *siècle*, la mobilité des pasteurs n’avait été présentée que comme un problème.

Cependant, à partir des années 80 est dans le cadre de nouvelles réflexions scientifiques sur l’environnement et la résilience des populations, les pratiques d’élevage des pasteurs ont été étudiées et on a observé leurs logiques et leur efficacité économique et environnementale. Ainsi la conduite des troupeaux est apparue comme une gestion complexe de recherche permanente des meilleurs itinéraires pour être « au bon endroit au bon moment » pour garantir la qualité du pâturage et l’abreuvement. Une des stratégies principales est de « prolonger la saison verte » pendant laquelle les fourrages étant en croissance ont les taux de nutriments les plus élevés. Une autre stratégie est de profiter au bon moment des champs de culture après les récoltes avec l’accord des agriculteurs qui profitent eux de la fumure laissée par les animaux. Il apparaît enfin que le succès de la mobilité des troupeaux dépend d’une recherche permanente de savoirs sur les conditions des zones disponibles pour le pâturage.

*A partir des années 90* les interventions d’hydraulique pastorale et d’aménagement pour une gestion pacifique des itinéraires de passage des troupeaux dans les zones cultivées, ont constitué un retournement complet des relations entre les éleveurs et le gouvernement tchadien. Avec une vision plus systémique du pastoralisme et en reconnaissant les impacts sociaux, économiques et écologiques positifs de l’élevage pastoral , l’état a, en plus de ses traditionnelles actions de grande ampleur pour la santé animale, réalisé de nombreuses infrastructures d’aménagement pour sécuriser la mobilité pastorale.

On considère qu’actuellement plus de cent millions de ruminants sont élevés au Tchad, et que ce secteur emploie plus 40% de la population.

L’élevage au Tchad représente la deuxième source de revenu après le pétrole. En son sein, les systèmes pastoraux reposant sur la mobilité des troupeaux occupent une place très nettement prépondérante.

De nombreux travaux récents menés dans le cadre de la recherche et de différents projets de développement montrent combien ces systèmes sont efficaces au quadruple plan zootechnique (productivité), économique (subsistance et revenu des familles, animation des marchés, exportation), écologique (adaptation durable à la variabilité des ressources naturelles dans l’espace et dans le temps) et sociale (aptitude à nouer des alliances avec des groupes humains différents).

Plusieurs projets, dont ceux liés l’hydraulique pastoral et autre aménagement entre autres, s’évertuent depuis années à sécuriser cette mobilité de façon explicite.

Le Ministère de l’Elevage et des Ressources Animales, depuis déjà de longues années a fait de la sécurisation des systèmes pastoraux un thème majeur de ses activités au point de donner cette dénomination à une de ses directions.

**Toutefois une ombre persiste** : c’est celle des conflits liés aux mouvements des troupeaux et qui mettent aux prises des éleveurs entre eux, des éleveurs avec des agriculteurs ou plus rarement avec des pêcheurs. Ce problème n’est pas propre au Tchad ni nouveau. On peut rappeler ici le fameux conflit dit d’Oum Hadjer en août 1947 entre Missirié et Ratanine qui a fait 148 morts (sans compter les blessés) et dont P. Hugot (1997 : 7) dit qu’il s’agit du « choc le plus meurtrier …. au Tchad depuis la conquête coloniale (1912) ». Chacun sait, hélas, que depuis cet événement bien d’autres massacres se sont produits même s’ils n’atteignent pas un nombre aussi macabre . Plusieurs conflits ces dernières années ont encore aligné leur liste de victimes et de blessés. Heureusement, on sait que la plupart des situations de litige impliquant des éleveurs ne franchissent pas le seuil crucial de la violence physique. Il n’empêche que la question des conflits liés à la mobilité pastorale fait bel et bien partie de l’actualité.

Face à ce problème, les différentes autorités étatiques et coutumières interviennent naturellement pour dénouer les situations conflictuelles. D’autres initiatives ont aussi vu le jour par ailleurs. La conférence nationale de 1993 est elle-même à l’origine de la création de commissions mixtes réunissant les représentants des pasteurs et des agriculteurs, comme celle d’Abéché. Plusieurs projets et ONG ont également œuvré dans le sens de la prévention et parfois ont contribué à mettre en place des dispositifs de gestion des conflits.

L’enjeu est bel et bien d’obtenir un climat apaisé indispensable pour que se développe le monde rural.

*Tout conflit, quelle qu’en soit la nature (latent ou ouvert), met en jeu principalement quelques éléments qui réagissent d’une manière interactive : le contexte, l’enjeu, le rapport de force et les acteurs).*

*Le contexte du conflit inclut aussi bien son environnement global (économique, politique, religieux et culturel) que les circonstances infiniment variables telles que le lieu, le climat etc. L’enjeu peut être défini comme l’ensemble des intérêts, préoccupations, besoins, attentes, contraintes, ou risques qui animent plus ou moins explicitement les protagonistes. Le conflit met face à face des acteurs, disposant chacun de ressources et d’atouts mobilisables. La confrontation de ces pouvoirs forme le rapport de forces qui peut être favorable pour l’une ou l’autre partie, ou relativement équilibré. Il est donc possible de classer les conflits en fonction de ces éléments, mais c’est surtout le repérage des acteurs qui est essentiel pour l’élaboration d’une typologie. Tout conflit suppose des protagonistes ou des acteurs poursuivant des intérêts différents, qui déterminent l’intensité du conflit et ses possibilités de résolution.*

Dans la zone de savane tout comme dans la zone sahélienne du Tchad, plusieurs types d’acteurs ont été identifiés : l’Etat, avec ses services d’administration générale et technique, les projets et les programmes non étatiques (Organisations Non Gouvernementales par exemple), les populations locales, qui sont elles-mêmes hétérogènes et se distinguent selon qu’elles sont composées d’agriculteurs ou d’éleveurs ou qu’elles sont autochtones ou allochtones , en plus, les conflits peuvent surgir non seulement entre les différents groupes d’acteurs, mais aussi à l’intérieur d’un même groupe socioprofessionnel.

Ces principaux critères nous ont permis de distinguer les différents types de conflits dans le contexte de la zone du Sahel et de la savane tchadienne. Pour les besoins de l’analyse, nous avons regroupé ces différents conflits en trois catégories : des conflits à l’intérieur des sociétés pastorales opposant les membres d’une même ethnie ou deux ethnies différentes, des conflits opposant les sociétés pastorales aux autres groupes d’usagers (agriculteurs, pêcheurs, etc.) et enfin des conflits opposant les sociétés pastorales à l’Etat (à travers ses services décentralisés) ou aux associations, ONG et projets de développement.

***Modes de prévention et de règlement des conflits d’usage***

Les mécanismes de prévention et de règlement des conflits liés à l’accès aux ressources varie considérablement, y compris au sein d’une même groupe ethnique. Chaque société développe ses propres mécanismes de prévention et ses propres modes de règlement de conflits.

1. **Mécanismes locaux de prévention de conflits**

Sur le terrain, le conflit n’est pas la seule voie ouverte aux acteurs confrontés à des divergences. Il n’est qu’un cas parmi tant d’autres systèmes de décision ouverts aux acteurs. Face aux problèmes, les acteurs envisagent des fois l’évitement qui consiste à empêcher l’émergence immédiate du conflit ou le consensus dans lequel les deux parties en présence mettent entre parenthèse leurs intérêts et surtout leurs pouvoirs propres dans le but de déclencher un processus de solution unique et la meilleure. Nous dégagerons ici quelques mécanismes classiques de prévention établis par les acteurs eux-mêmes, ceux initiés par les ONG et les opérateurs de développement et ceux préconisés par l’Etat.

**a) Modes traditionnels de prévention de conflits**

La spécificité de l’élevage mobile impose de longs déplacements et une perpétuelle recherche de nouveaux pâturages. Cette spécificité du pastoralisme nomade pousse ses acteurs à élargir leur champ de relations sociales. Pour cela, les pasteurs construisent un système de relations sociales complexes avec les communautés de sédentaires afin de répondre aux impératifs socio-spatiaux

Dans la zone soudanienne, même s’il n’y a pas eu de pactes d’alliance signés explicitement entre les éleveurs et les populations locales, la transhumance se faisait dans un réseau de relations entre la chefferie de la zone pastorale et celle du sud qui accueillait les transhumants.

**De nouveaux mécanismes de prévention des conflits**

La persistance des conflits, l’intervention des autorités administratives (et/ou militaires), souvent perçue comme peu légitime car soupçonnée de manquer de neutralité, et l’incitation de diverses ONG et partenaires du développement rural ont favorisé la création d’instances paritaires et locales de résolution des conflits. On assiste ces derniers temps à des créations de comités souvent dénommés « Comités de dialogue et d’entente ». Ces comités se préoccupent de la prévention mais, quand un conflit surgit, ils jouent le rôle de médiateurs entre les deux parties. En cas d’échec, le comité fait alors appel aux autorités traditionnelles pour qu’ensemble une solution soit trouvée. Les comités ne se substituent pas aux autorités traditionnelles mais sont des partenaires de ces dernières en matière de résolution des conflits. Cependant, les comités qui se sont créés sur la base d’un vrai dialogue entre les différents protagonistes (méthode inductive) prônés par certaines associations semblent être pour le moment un moyen efficace de prévention mais aussi de résolution des conflits, notamment lorsqu’il n’y a pas mort d’homme. Ils comblent ainsi partiellement la carence de l’Etat dans la prévention des conflits et réduisent d’une manière très sensible le climat de conflictualité en favorisant le dialogue entre les deux groupes sociaux en conflit.

**«  Le dialogue : meilleur mode de résolution de conflit »**

Les causes des différents conflits identifiés au Tchad sont à replacer dans la dynamique que connaissent plusieurs pays. C’est une dynamique qui est issue des perturbations climatiques, de la poussée démographique et de l’extension des surfaces agricole due en partie à la mécanisation. Tous ces facteurs ont porté un coup dur aux pratiques de la mobilité pastorale.

Parmi les causes de cette mauvaise cohabitation entre les différents utilisateurs, notamment entre agriculteurs sédentaires et éleveurs transhumants, citons l’obstruction des couloirs de transhumance par les agriculteurs et le non-respect de ces couloirs par les éleveurs sont évoqués par les uns et les autres comme facteurs déclencheurs de ces conflits. D’autres facteurs notamment **l’institutionnalisation du conflit**, sa mauvaise gestion et le pluralisme de droits et des instances de régulation rendent encore la situation plus complexe.

La mobilité quotidienne des troupeaux sur un circuit de pâture tout comme la mobilité saisonnière régionale, voire transfrontalière, sont des pratiques d’élevage qui visent à optimiser la pâture sélective du bétail.

•La pâture sélective permet au bétail de tirer profit de ressources fourragères qui varient en quantité et en qualité, d’un lieu à l’autre, et au cours des saisons. Elle détermine in fine la productivité de l’élevage pastoral.

• La mobilité des troupeaux facilite aussi l’accès des éleveurs au marché (bétail, intrants,biens de consommation courante) et aux services.

• La mobilité pastorale concerne tous les types d’élevage: pastoral, agropastoral et sédentaire

•La mobilité est aussi une réponse efficace pour réduire les risques encourus par les éleveurs et leur cheptel en cas de crise : sécheresse, épizootie, insécurité civile….

• Les obstacles à la mobilité des troupeaux et des populations pastorales devraient être identifiés systématiquement en concertation avec toutes les parties concernées.

•Les politiques publiques: cadres légaux et réglementaires, législation foncière, conventions locales et accords internationaux devraient encourager la préservation ou favoriser la mobilité pastorale.